



JULIE GROSLAMBERT, CLASSIFICATRICE OFFICIELLE IWAS POUR L'ESCRIME HANDISPORT

1) Salut Julie ! J'ai appris que tu t'engageais de plus en plus dans l'Handi-escrime et que tu étais aussi devenue la première et seule classifcatrice officielle IWAS de Belgique ! Félicitations ! Peux-tu expliquer à nos lecteurs ce qu'est l'IWAS et surtout qu'est-ce que le rôle de Classifcatrice et en quoi il consiste ?

La classification va déterminer qui peut participer aux compétitions paralympiques, et aux compétitions para-sportives - les sports non repris au Jeux Paralympiques.

La classification va, également, déterminer le groupe ou la catégorie de l'athlète non-valide, en fonction de ses limitations dans un certain sport.

L'IWAS, ou *International Wheelchair & Amputee Sport Federation*, est une fondation qui avec l'IPC, ou le *Comité Paralympique International*, a pu coordonner, promouvoir et maintenir le mouvement paralympique. Ceci a permis de créer une prise de conscience quant au bénéfice du sport et de l'attitude positive vis-à-vis de la personne non-valide.

La partie escrime d'IWAS, s'appelle IWF, ou *IWAS Wheelchair Fencing*.

2) Est-ce les athlètes eux-mêmes qui doivent faire la démarche de se faire classifier une fois qu'ils veulent démarrer la compétition ou est-ce l'IWAS qui désigne un classificateur ?

Lorsque l'escrimeur veut commencer la compétition, il est important de savoir dans quelle classe, et par conséquent dans quelle catégorie, il se trouve. La classification, comme je l'ai déjà dit, sert à regrouper de la manière la plus équitable possible les athlètes qui ont la même déshabilité.

Il existe

- les classes 3 et 4 qui sont répertoriées dans la catégorie A, la plus forte des catégories ;
- la classe 2 répertoriée dans la catégorie B ;
- la classe 1A et 1B répertoriées dans la catégorie C, ou la plus faible des catégories.

Au niveau des compétitions internationales, ce sont les IWFAC – *International Wheelchair Fencing Accredited Classifiers* – ou les IWFSC – *International Wheelchair Fencing Senior Classifiers* – qui procèdent à la classification.

Au niveau des compétitions nationales, ce sont les WFNC, ou les *Wheelchair Fencing National Classifiers*, ce que je suis devenue.

Le classificateur national peut être seul à effectuer la classification d'un athlète, tandis qu'au niveau international, il faut obligatoirement toujours deux classificateurs, qu'on appelle le *Panel Classification*.

En Belgique pour, l'instant il n'y a pas encore eu besoin de faire des classifications, car les escrimeurs et escrimeuses non-valides sont encore trop peu nombreux. On espère que dans un futur proche, il y en aura beaucoup plus.

3) Les règles pour classier les tireurs sont-elles les mêmes pour les hommes et les femmes ? Sont-elles identiques pour les 3 armes ?

Oui, ce sont les mêmes règles pour tous.

Il faut que l'escrimeur fasse remplir une attestation par le médecin du sport, avant de pouvoir passer par la case « classification » proprement dit.

Lors d'une classification, on parle d'abord avec l'athlète pour apprendre à le connaître : on fait son anamnèse. Ensuite on lui demande de s'installer sur la table de kinésithérapie pour commencer le bench test.

IWAS

<http://www.iwasf.com/>
<https://www.facebook.com/IWASFed/>



@ Augusto Bizzi

POUR VOUS ABONNEZ AU BULLETIN

Envoyer un mail à

bulletin-subscribe@escrime-ligue.be

Vous recevrez un mail

« confirm subscribe to bulletin@escrime-ligue.be »

Envoyez une réponse à ce mail et vous serez inscrit.

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Il est important de l'observer à ce moment-là, car la manière dont il va s'installer va déjà révéler beaucoup d'informations. Le bench test, ce sont tous des exercices d'évaluations de force musculaire et d'amplitude articulaire du mouvement. Ensuite on passe aux tests fonctionnels qui sont des tests spécifiquement étudiés pour le sport escrime.

Le *Panel Classification* se réunit ensuite, en l'absence de l'athlète, pour décider de la classe à lui attribuer. Mais cela ne s'arrête pas là. Les deux classificateurs iront également observer l'athlète en compétition pour confirmer leur choix, ou au contraire, revenir sur leur décision. C'est ce qu'on appelle le « test de l'observation ».

4) Une fois « classé » dans une des catégories, l'athlète est-il à vie dans celle-ci ?



© Carlos Garcia Rawlins

Il y a trois différents statuts dans les classes sportives : New (N), Review (R) et Confirmed (C).

Le « New » (N), c'est celui qui n'a jamais été classifié auparavant. Il sera d'office réévalué par la suite avant de pouvoir acquérir le statut de « Confirmed » (C). Mais un escrimeur peut être considéré « Review » parce que son état physique est changeant, ce qui est le cas chez les maladies dégénératives par exemple.

L'escrimeur peut protester sur la décision du *Panel Classification*. Je ne pense pas qu'il y ait de limites en ce qui concerne le nombre de demande de réévaluation. Mais il se peut aussi qu'un de ses adversaires ne soit pas d'accord avec la classification. Il pourra lui aussi protester. Il y a énormément de protestations, on ne s' imagine même pas.

5) On comprend le travail essentiel des Classificateurs ! Peux-tu nous dire si l'examen est ouvert à tous ou s'il faut disposer d'un diplôme particulier ?

Pour être classificateur national, il faut avoir une formation de médecin, de kinésithérapeute, de physiologiste, d'éducateur physique ou de biomécanicien, voire autres.

Ensuite, le pays nous nomme et on doit participer à un workshop où nous passons un petit examen théorique. Ensuite, on peut tenter de se hisser vers le haut, c-a-d devenir IWFA.

Pour cela il faut participer à 20 classifications, avant d'être évalué par le HoCC, le *Head of Classification Committee*, qui pour l'instant est docteur Man Chung qui présidait le Workshop que j'ai fréquenté pour devenir classificateur nationale.

6) Dans ton cas, qu'est-ce qui t'as poussée à faire la démarche de passer l'examen ?

J'avais quitté le monde de la kinésithérapie en m'engageant dans l'escrime à temps pleins avec un contrat Adeps grâce à maître Jean Colot.

Puis je me suis aventurée sur un autre chemin encore, celui de recommencer des études de lettres et littératures à la VUB. À nouveau, je m'éloignais de mes premières études.

M'investir dans le Handi-Escrime me permettait de renouer avec la kinésithérapie. C'est grâce au maître Thierry Pochet que cela a pu se faire.

C'est un autre monde, c'est une nouvelle ouverture d'esprit. Et je n'ai pas été déçu. Lorsque j'ai participé en tant que valide à une compétition non-valide à Villemomble près de Paris l'année dernière, j'ai été enchantée. C'était un peu magique. En

Les catégories handi-escrime :

catégorie A : avec équilibre du tronc.

catégorie B : sans équilibre du tronc.

catégorie C : tétraplégique

POUR VOUS ABONNEZ
AU BULLETIN

Envoyer un mail à

bulletin-subscribe@escrime-ligue.be

Vous recevrez un mail

« confirm subscribe to bulletin@escrime-ligue.be »

Envoyez une réponse à ce mail et vous serez inscrit.

Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique

Les différentes épreuves paralympiques sont :

- le fleuret hommes (catégories A et B)
- le fleuret femmes (catégories A et B)
- l'épée hommes (catégories A et B)
- l'épée femmes (catégories A et B)
- le sabre hommes (catégories A et B).

Le Comité international olympique n'organise pas de compétition d'escrime pour les handicapés de catégorie C, contrairement à la FIE (avec ses championnats du monde).

tout cas, c'est ce que, naïvement, je pense. D'ailleurs, je conseille à tout le monde d'essayer une fois l'Escrime-Handi, ne serait ce que par curiosité.

7) Toi qui les suit de près, peux-tu nous donner des nouvelles de nos tireurs Handi Belges ? Y a-t-il des résultats intéressants ces derniers temps, tant au niveau compétitif qu'au niveau du développement du Handi en Belgique ?

Je connais Lara Vanderlinden que j'ai rencontrée l'année dernière à la compétition de Villemomble. C'est une très belle personne qui en veut. Sur Facebook, je l'ai vu à quelques reprises gagner des compétitions nationales. À l'époque de Villemomble, elle n'avait pas encore beaucoup d'expérience d'escrime derrière elle. Si je ne me trompe pas, elle n'avait qu'alors six mois ou un an d'escrime.

Je vais la revoir à l'occasion d'une compétition mixte valides et non-valides à Joinville, également près de Paris. À mon avis, je vais être surprise par ses progrès, car elle a toujours montré beaucoup de motivations.



8) Petite question plus personnelle : les gens te connaissent comme une grande fleurettiste mais te voient plus souvent ces derniers temps, sur les bords des pistes pour arbitrer que sur les pistes pour tirer ! Fais-tu une pause au niveau de la compétition et si oui, comptes-tu revenir ?

J'ai arrêté la compétition fin 2013. Je vais être honnête, je n'en pouvais plus. J'étais même écoeurée. Mais cela arrive dans une carrière de sportif et de sportive. J'ai tout donné pour cette seule et unique chose qui en retour m'a également beaucoup apporté, mais qui à ce moment-là, en 2013, me faisait plus de mal que de bien.

Toutefois, mon histoire d'amour avec l'escrime n'allait pas s'arrêter là. C'était presque impossible, voire inenvisageable. Toutes ses années en compagnie de ce même sport. J'ai fait une petite pause pour me ressourcer.

Maintenant j'enseigne un peu, j'arbitre un peu, je m'occupe un peu du Handi-Escrime. J'élargis d'autres horizons qui font partie de l'escrime. Cela me permet de comprendre beaucoup de choses et de renouer avec mon sport.

Et qui sait, peut-être, on me reverra sur les pistes. Mais pour cela j'attends encore un peu : j'attends le moment propice pour le faire, quand je ne pourrai plus résister et devrai prendre par nécessité un fleuret en main.

David Cylny

POUR VOUS ABONNEZ
AU BULLETIN

Envoyer un mail à

bulletin-subscribe@escrime-ligue.be

Vous recevrez un mail

« confirm subscribe to bulletin@escrime-ligue.be »

Envoyez une réponse à ce mail et vous serez inscrit.